



Production du congrès académique de Nice du 17 et 18 juin
Adopté à l'unanimité moins deux abstentions

Thème questions éducatives

Nous sommes face à un problème de dédisciplinarisation de l'EPS : tous les choix de l'institution sont faits dans le but de faire reculer la place de l'EPS à l'école, les programmes scolaires sont vidés petit à petit de leur contenu structurant, au profit d'injonctions institutionnelles pesantes, c'est-à-dire des compétences en lien avec la culture sportive. A ce titre la disparition de l'EPS au DNB a été un accélérateur de ce processus.

Les enseignants sont en difficulté pour se situer par rapport à l'évaluation par compétence au collège, à l'utilisation de codes couleurs et aux changements successifs dans les programmes ainsi que dans les modalités d'évaluation. Les termes utilisés en collège sont incompréhensibles. En effet les algorithmes de validation sont obscurs, les savoirs spécifiques n'apparaissent plus. On nous donne un outil incompréhensible que nous sommes obligés d'utiliser sans pouvoir le modifier ...Quelle crédibilité peut-on avoir, quel poids ? Cette perte de contrôle empêche les enseignants de revendiquer. Et si eux ne comprennent pas, comment les élèves peuvent-ils se situer ?

Le manque de cohérence de la maternelle jusqu'au lycée : quel intérêt y a-t-il à évaluer par couleur si celle-ci doit être transformée en note afin de satisfaire au fonctionnement du lycée et aux exigences de recrutement post bac. Les collègues qui manquent de repères finissent par inventer leurs propres compétences. Ceci pose un problème d'équité entre les élèves.

Le manque de continuité entre collège et lycée se manifeste aussi sur le type de compétences évaluées : Alors qu'au collège elles correspondent aux compétences du socle commun et n'ont plus

rien de culturel, au lycée, sur les livrets qui sont étudiés sur Parcoursup, les seules compétences qui apparaissent sont celles en lien avec les champs d'apprentissage et donc avec des aspects moteurs. On peut y voir un manque de cohérence avec la réforme qui à travers les AFL 2 et 3 accordent de plus en plus de place dans la notation, aux compétences méthodologiques et sociales car celles-ci ne sont plus prises en compte pour l'orientation postbac au travers du livret élève...

Il y a donc nécessité d'un guidage national, d'un « commun » avec des référentiels et des contenus qui soient modulables et prennent en compte le contexte particulier des établissements....

La répartition de points aux examens, elle aussi interroge : elle devrait être davantage en faveur de la motricité. L'AFL 2 et 3 avec les 8 points affectés, semblent devenir pour l'institution, la variable « bienveillance » de l'EPS. C'est pourtant une « usine à gaz ». L'enseignant ne dispose pas du temps suffisant, et des effectifs trop lourds ne permettent pas de former les élèves à toutes ces tâches, y compris à la compréhension de ces AFL. Nous avons avant tout une mission, celle de développer les possibilités motrices de l'élève. Il faut donc que le SNEP réaffirme l'identité corporelle de notre discipline. Les modalités et choix en termes d'évaluation doivent en restant nationaux, garantir l'égalité de tous les élèves face à l'examen et ce sur tout le territoire.

L'EPS, ne faisant que contribuer à l'acquisition de savoirs et de compétences, peut tout à fait disparaître de l'école : on vit une désappropriation de notre discipline...Le pouvoir ne prend plus l'EPS de façon frontale mais il « prend des biais » et avec l'entrée de jeunesse et sport à l'EN, La menace du 2S2C est une autre preuve de volonté d'externaliser notre discipline. On risque de glisser doucement vers une privatisation de l'activité physique avec le « Sport l'après midi ». L'état prend de moins en moins ses responsabilités dans une véritable formation de l'élève. Il faut amener les collègues à se battre pour aller dans l'autre sens, se

battre pour des programmes alternatifs, pour des installations en conséquence...

L'enseignement de gesticulation (bouger 30 mn) et l'orientation « santé » qu'on veut donner à notre discipline, pouvant être fait par n'importe quel autre enseignant ou animateur, il n'y a plus de raison à terme de recruter des enseignants d'EPS... Évaluer des compétences généralistes, méthodologiques et sociales peut se faire dans d'autres disciplines, comme c'est déjà le cas en collège ... Le SNEP doit donc promouvoir une EPS riche et complète ancrée sur des bases culturelles significatives que sont les APSA.

Permettre à tous les élèves de vivre des expériences authentiques visant à développer l'ensemble des champs de compétences de ces activités, depuis les techniques, vecteurs culturels essentiels, jusqu'aux différents rôles sociaux sans qui cette expérience sera tronquée. Les groupes doivent être réduits et les temps de pratique doivent être augmentés de la maternelle jusqu'au lycée et c'est au travers de l'acquisition de compétences motrices que le développement collatéral de savoirs méthodologiques et sociaux va être possible.

Les modalités d'évaluation traduisent la place assignée à la discipline E.P.S, le SNEP NICE demande le retour d'épreuves certificatives en EPS et au DNB.

De même, dans ce cadre là, se profile la disparition de l'association sportive au profit du secteur sportif. Le choix de certains chefs d'établissement de programmer des cours le mercredi après-midi au mépris des textes officiels est significatif. Le SNEP, en siégeant dans les instances UNSS doit réaffirmer chaque année l'importance du mercredi après-midi dans la pratique sportive des jeunes. C'est aussi l'occasion pour les chefs d'établissement de récupérer des forfaits d'AS et de les ajouter à leur enveloppe de moyens. L'action du SNEP doit s'intensifier à ce sujet : par exemple en soutenant les collègues qui veulent récupérer ce forfait, partie intégrante de leur métier, et également

en informant les enseignants (précaires ou non), sur leurs droits et devoirs, dans le cadre de leurs missions d'enseignement.

Les installations sportives de qualité, gage d'une pratique sportive de qualité sont elles aussi un enjeu majeur pour le SNEP : Nous devons envisager des actions afin d'inciter les collègues à revendiquer des installations sportives et notamment des piscines. La répartition inéquitable des installations en qualité et en quantité sur l'ensemble du territoire est inacceptable et nous nous devons d'intervenir afin de travailler conjointement avec les collectivités locales pour rattraper ce retard structurel. Une commission équipement du SNEP devrait être créée pour cette mission, dans l'ensemble des académies. Il est nécessaire de pointer avec les responsables politiques des collectivités territoriales de référence, les manques et les besoins pour pouvoir pratiquer en toute sécurité et atteindre les objectifs des programmes officiels de l'éducation nationale. Cela permettrait de perdre moins de temps d'enseignement dans les transports.

Le SNEP doit aussi réaffirmer le rôle de la formation initiale et continue : pour l'heure nous répondons aux besoins des collègues en offrant des stages de qualité, face à une FPC défailante mais cela ne suffit pas. Le rapport de force avec l'institution via les IPR est à maintenir car celle-ci transforme la FPC en stages de formation à la réforme, avec public désigné. Concernant la Formation initiale, le SNEP doit continuer d'intervenir pour soutenir étudiants et formateurs et s'opposer à la réforme du Master MEEF. Le combat du SNEP est aussi nécessaire pour créer des places supplémentaires dans cette filière sous pression.

Le SNEP a des difficultés pour faire vivre les programmes alternatifs sur le terrain car les collègues ont peur de faire un enseignement non reconnu par l'institution.